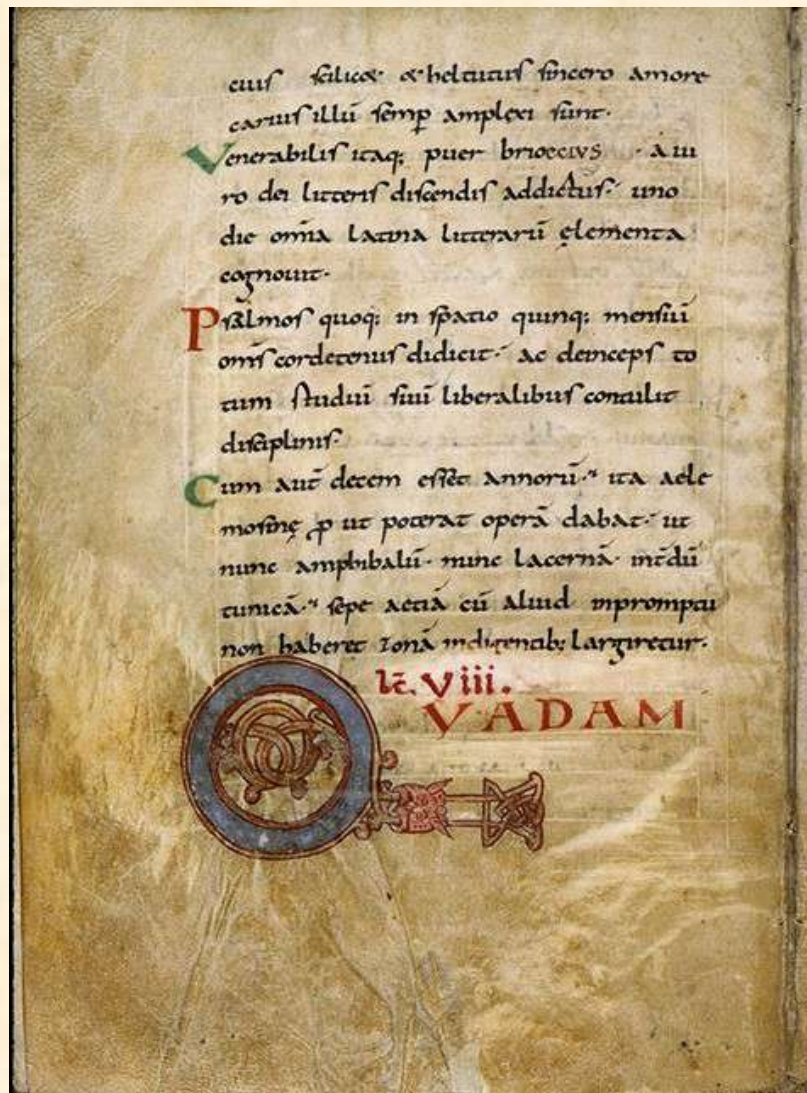




HISTOIRE ET PATRIMOINE  
DE HILLION

## Bulletin n°15—Septembre 2022



*Manuscrit de la Vita Briocci (XIe siècle)*

## Organisation

Président Alain LAFROGNE  
Responsable de la  
publication Patrick CHANOT

### Comité de rédaction

Danielle Béchenec  
Marie-Paule Méheut  
Martine Ciofolo

Le présent bulletin  
en version papier est  
en vente auprès de  
l'association au prix  
de 5 euros

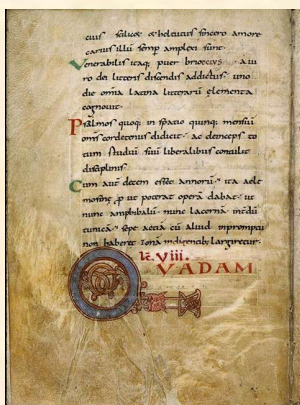


Photo de couverture  
Manuscrit de la Vita Briocci  
(voir page 12)

## Sommaire :»

**Page 3 : Editorial**

**Page 4 : Exposition au collège Charles de Gaulle**

**Visite à la Chapelle Saint-Yves de Saint-Brieuc**

**Journée citoyenne**

**Page 5 : La fête du Jeu à Hillion**

**Visite au sanctuaire gallo-romain de la Chapelle-des-Fougeretz**

**Page 6 : Les sculptures en pierre de l'église Saint Jean-Baptiste**

**Page 9 : François du Bouilly et l'Ordre de Malte**

**Page 12 : L'usine hydroélectrique des Ponts-Neufs**

**Page 14 : Quelle origine pour le toponyme Hillion ?**

**Page 17 : L'affaire Fouesnel-Le Hérissé, une querelle d'ivrognes en 1715**

**Page 20 : Tragique partie de pêche à Fonteneau en 1917**

**Page 22 : L'équipe Ford-France à Hillion sur le Tour de France 1965**

**Page 23 : Photo de classe : Ecole privée de Saint-René en 1947**

**Page 24 : Exposition HPH : Leur Guerre d'Algérie**

## Crédits et participations

Thierry Gillet, Pierre Goregues, Catherine Bizien, William Macé, Pierre Hillion, Francine Abbé,  
Philippe Baudet, Dominique Piétot, Jean et Janine Chanoine, Emmanuel Audrain

# Editorial



Il ne faut pas chercher dans ce bulletin un fil conducteur nous ayant guidés pour écrire les différents articles. Notre curiosité nous entraîne, encore une fois, à explorer différents thèmes couvrant une vaste période allant du Moyen-âge au XXe siècle. L'histoire de la commune de Hillion recèle de nombreux faits parfois surprenants, parfois cocasses, parfois douloureux.

C'est ainsi que vous découvrirez que François du Bouilly de Turquant, originaire de Carbien et de Bonabry, a été admis chevalier de l'Ordre de Malte à l'âge de trois ans, avant d'être définitivement confirmé à 21 ans en prouvant ses titres de noblesse. Cela le conduira à être Commandeur de La Feuillée, commanderie située dans les Monts d'Arrée. C'était au XVIIIe siècle. Au début de ce même siècle, c'est une sordide histoire que nous vous contons, faite de violence, de coups, de vols et de tentative d'assassinat. Elle a lieu au presbytère de Hillion, menée par un recteur et ses sbires avinés. Curieuse époque...

En remontant le temps, nous nous sommes intéressés à l'étymologie du toponyme Hillion. Ce nom qui est la marque identitaire des habitants de la commune a suscité beaucoup d'interprétations de la part d'érudits. Cela nous a conduits à une quête sur l'origine la plus plausible, sans toutefois pouvoir trancher.

L'église Saint Jean-Baptiste dont la construction remonte à la fin du XIe siècle recèle-t-elle encore des secrets ? Plusieurs sculptures de pierre, souvent méconnues, méritent une mise en lumière et des explications.

Savez-vous que l'usine hydroélectrique des Ponts Neufs, située en rive droite du Gouessant est, par exception, sur le territoire de Hillion ? Avant elle, plusieurs équipements industriels se sont succédé depuis le Moyen-âge pour bénéficier de l'énergie hydraulique de la chute d'eau.

Les dangers des filières de l'estran sont connus depuis que les humains fréquentent nos côtes. Le drame de Fonteneau qui a vu périr deux femmes et deux enfants de la même famille a eu un retentissement national pendant la Grande Guerre. C'est par un article plus joyeux que ce Bulletin s'achève avec la halte à Hillion de l'équipe cycliste Ford lors du Tour de France en 1965.

Nous vous souhaitons de bien voyager dans le temps avec ces différents articles qui reflètent bien la richesse de l'histoire et du patrimoine de la commune.

Alain Lafrogne

## Exposition au Collège Charles de Gaulle

Le 6 mai, notre association était invitée à l'inauguration de l'exposition des élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Charles de Gaulle intitulée « Destination Inconnue » ; 3 adhérents étaient présents.

Dans le cadre de leur programme d'histoire et guidés par une équipe de 7 enseignants, les élèves de 3<sup>ème</sup> ont ainsi entrepris des recherches sur la déportation des enfants de 4 familles juives de Saint Briec. Ce travail s'étalant sur 3 années, 2020-2021 a été consacré à l'exploitation de documents



de diverses sources et cette année étant donc celle de l'exposition. Les élèves ont ainsi réalisé un certain nombre d'affiches pour relater la vie des enfants, surtout à partir de leur arrestation : leur enfermement au camp de Drancy et les « démarches administratives » pour enregistrer leur arrivée.

Cette exposition est intéressante à plus d'un titre : elle permet de suivre le travail fourni à la fois par les élèves et leurs professeurs, mais aussi de rappeler les événements funestes qu'ont traversés quelques-uns de nos concitoyens entre 1940 et 1945.



## Visite à la Chapelle Saint Yves

La chapelle saint Yves était celle du grand séminaire à Saint Briec. Elle est très représentative des Arts déco des années folles du XX<sup>e</sup> siècle, et plus précisément du mouvement des Seiz Breur créé par des artistes bretons qui voulaient innover dans tous les domaines artistiques en conservant une spécificité celto-bretonne. Le 20 juin, Pierre Goregues a été notre guide commentant avec érudition tant la conception architecturale des bâtiments que les fresques murales du cloître et le magnifique décor de la chapelle. Dans celle-ci, du sol au plafond, sur les murs, c'est un enchantement de couleurs chaudes, de symboles celtiques et chrétiens plongeant le visiteur dans l'émerveillement : mosaïques d'Isidore Odorico, peintures à fresco et riche mobilier inspiré par le mouvement Seiz Breur. Six adhérents de HPH auxquels s'étaient joints des membres de l'association « Les Charrois de la Baie » ont également apprécié la riche décoration de la crypte avec ses fresques peintes par Xavier de Langlais.



## Journée citoyenne

Plusieurs adhérents ont participé à cette Journée Citoyenne qui a rassemblé près de 200 personnes œuvrant dans de multiples ateliers. Accompagnés de bénévoles, nous avons réalisé l'entretien annuel de plusieurs sites de petit patrimoine découverts ces dernières années par HPH. Autour de Dany quelques personnes, dont Elwan, 13 ans, passionné d'histoire, ont défriché l'accès à un présumé abri sous roche sur la falaise de la Grandville. Le taillis très dense situé en face de cet abri n'a pu être pénétré. Il semblerait qu'il existe une plateforme qu'il serait bien de défricher avec des moyens adaptés. Ce sera pour l'année prochaine.



Une autre équipe réunie autour de Philippe G. a nettoyé de l'encuvement du Tertre Piquet avant de procéder à la consolidation de l'abri douanier de Saint Guimond et au désherbage de ses abords.

## La fête du Jeu à Hillion

La Ludothèque devait fêter ses 20 ans en 2021 : n'ayant pu organiser des festivités l'an passé pour cause de Covid, cette année a été l'occasion de mettre en valeur le jeu sous ses multiples aspects. Plusieurs activités ont été programmées et notre association a été sollicitée pour l'organisation d'une exposition sur les jouets et jeux anciens. Une dizaine d'adhérents ont proposé le prêt de plus de 110 jouets et jeux cou-



vrant une période allant de la fin du XIXe siècle aux années 1970. D'autres habitants de Hillion en ont également apporté plus d'une centaine. Un jeu de quilles de cabaret sculpté entre 1830 et 1870, des soldats datés de 1870, des poupées des années 1900-1920, des jeux de cartes de différents pays, des jeux de constructions, des jeux de plateau et des miniatures diverses (dinettes, petites voitures, coureurs cyclistes, bateaux ...etc.), la diversité était grande, suscitant l'intérêt et même l'émerveillement des enfants et des adultes, notamment des plus âgés qui retrouvaient avec émotion des souvenirs d'enfance !



Nous avons accompagné plusieurs classes de différentes écoles pour expliquer l'usage qui était fait de ces jeux et jouets. Nous avons aussi assuré plusieurs permanences pour commenter les jeux et jouets dont la majeure partie était placée dans des vitrines sécurisées. Une belle expérience riche de contacts !

## Visite du sanctuaire gallo-romain de la Chapelle-des-Fougeretz

A l'invitation du CeRAA, nous avons été conviés à une visite guidée d'un sanctuaire gallo-romain construit au 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère, qui a perduré jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle. Nous étions 6 adhérents à nous joindre à un groupe du CeRAA et de l'UTL de Saint Malo. L'archéologue responsable des fouilles préventives effectuées par l'INRAP nous a fait découvrir ce site exceptionnel dont il ne reste hélas que des substructures. Les limites de ce sanctuaire carré de 60 m de côté sont bien apparentes, ainsi que les fondations de deux fanums situés à l'intérieur. Les vestiges de thermes et de nombreuses constructions d'un habitat groupé ont été découverts. Divers objets votifs en bronze et des pièces de monnaie ont été trouvés. Les fouilles commencées en avril s'achèveront en octobre.



Thermes

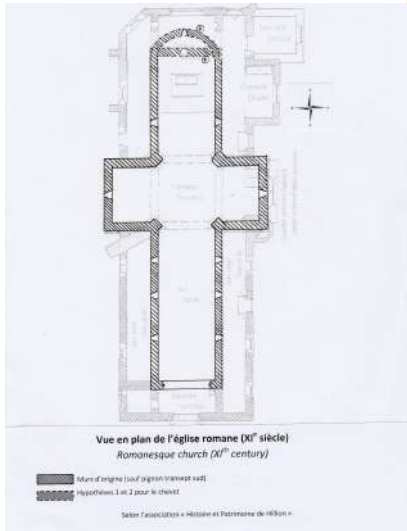


Reconstitution du sanctuaire avec ses deux fanums

# Les sculptures en pierre de l'Église Saint Jean-Baptiste

## Les sculptures intérieures

L'église primitive, de style roman, date de la fin du XI<sup>e</sup> siècle et est encore très présente dans l'architecture de l'église actuelle. Les murs de la nef, évidés à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, où sont encore visibles les hautes fenêtres étroites l'atteste, ainsi que ceux de la majeure partie du chœur, les piliers du transept et la tour massive. Les piliers situés au niveau de l'arc en tiers point qui sépare la nef du narthex construit à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle en sont également le témoin.



Plan de l'église romane



Façade de l'église romane

Cette église romane est très sobre et ne comporte que très peu de sculptures. A cette époque, les églises romanes étaient peu décorées, notamment en Bretagne, d'une part en raison de la réticence à représenter des figures humaines qui auraient pu rappeler des idoles, d'autre part parce que la dureté des pierres rendait difficile la sculpture. Rappelons ici ce qui

a été développé dans un bulletin antérieur<sup>1</sup>. Les piliers surmontés de chapiteaux n'étaient à l'origine pas placés à l'intérieur de l'église. Leur emplacement actuel correspondant à l'intérieur des murs de la façade occidentale et de la nef montre sans ambiguïté qu'ils ont été déplacés. Ils entouraient le porche comme dans la plupart des églises romanes.

Cette hypothèse est renforcée par l'examen de ces chapiteaux (têtes de piliers). La plupart sont très érodés,



Chapiteau d'origine et refait

manifestement par les intempéries lorsqu'ils étaient situés sur la façade Ouest. Certains l'étaient tellement que, lors d'une restauration de l'église, ils ont été remplacés par de nouveaux.

Ces sculptures sont très simples. Elles ne représentent que des feuilles de lierre dont la double symbolique était un message pour les fidèles entrant dans l'église. Ces symboles sont l'attachement (la fidélité) en raison de l'accroche forte du lierre sur différents supports, et la vie éternelle du fait qu'il reste vert toute l'année.

Les autres sculptures sont très discrètes. A la travée du transept on observe un départ d'ogives en pierre qui étaient les prémices de la construction d'une voûte moins sujette aux risques d'incendie qu'une voûte en bois. Il semblerait qu'il n'y ait jamais eu les fonds disponibles pour une telle réalisation. A la base des départs d'ogive situés sur le pilier Nord-ouest et



Tête de femme du pilier Nord-ouest

Sud-est on peut voir respectivement une tête de femme et une tête d'homme. Il faut se représenter que l'église romane était extrêmement sombre, elle s'apparentait à une grotte faiblement éclairée par les hautes et très étroites ouvertures. Ces deux têtes ne devaient donc pas être visibles, volonté délibérée des commanditaires qui étaient peut-être les donateurs des fonds ayant permis de construire l'église.



Tête d'homme du pilier Sud-est

La tête de femme est assez expressive. Elle ne porte pas de guimpe ou de gorget comme ce sera la mode du XIIe au XIVe siècle. Elle fait face à une tête d'homme qui est beaucoup plus fruste, à peine ébauchée, qui porte un couvre-chef d'un type porté au XIIe siècle.

## Les sculptures extérieures



Sculpture érodée d'un rampant

Lors de l'agrandissement de l'église entre la fin du XIVe siècle et le début du XVe siècle, la façade occidentale a été déplacée pour la création d'un narthex, sorte d'antichambre où restaient les catéchumènes, c'est-à-dire les hommes et femmes qui n'étaient pas encore baptisés. Le chevet a été également déplacé vers l'Est avec création d'une grande verrière. Sur les rampants des façades Ouest et Est, ainsi qu'à la base des rampants du transept Sud ont été placées les seules sculptures notables. Au nombre de dix, elles sont disposées par deux sur chaque rampant et sont identiques. Celles qui sont sur la façade ouest et celle du transept sud sont extrêmement érodées par les intempéries et sont parfois en



sculpture façade Est

très mauvais état. Il est difficile de savoir de quoi il s'agit. Il n'en est pas de même sur la façade Est où les sculptures ont été assez bien préservées, en particulier celle située en partie basse côté sud.

Que représente-t-elle ? On distingue bien une tête d'homme barbu les mains posées sur les joues, un bandeau sur la tête et semble-t-il une charge sur le dos. La comparaison avec une enluminure du Moyen-Age nous confirme qu'il s'agit d'un porte-faix, de l'un de ces ouvriers chargés de porter les pierres pour construire l'édifice.



Porte-faix- enluminure Bibliothèque municipale d'Amiens<sup>2</sup>

Il est émouvant de constater que le Maître d'Œuvre a jugé important que les seules sculptures de l'église soient un hommage aux plus humbles des ouvriers du chantier qui a mobilisé de multiples compétences : architecte, maçon, tailleur de pierre, verrier...

Une autre sculpture, très discrète, est décelable sur la façade Ouest. Mais peut-on parlé de sculpture ? Il s'agit plutôt d'une gravure dans la pierre.

Nous avons déjà exposé dans un précédent Bulletin le contexte économique qui prévalait à la fin du XIVe siècle, lors des profonds travaux d'agrandissement de l'église.

La Bretagne était très appauvrie par la guerre de succession de Bretagne (1341-1365). Les transformations ont été faites avec un grand souci d'économie. René Couffon s'étonne<sup>3</sup> : « *l'on se perd en conjectures sur les motifs ayant pu déterminer un travail aussi délicat et onéreux pour conserver quelques mètres cubes de maçonnerie très médiocre mais aussi, il est vrai, la couverture.* ».

Les moellons de grand appareil ont été réservés à

l'agrandissement du chœur et du transept sud. Les bas-côtés et la façade ouest ont été construits en maçonnerie de moellons avec des pierres d'origines très disparates. La gravure que l'on observe à l'aplomb du porche s'inscrit dans un « cartouche » de forme rectangulaire de faibles dimensions, constitué d'une seule pierre. Celle-ci est très érodée, comme toutes les sculptures de la façade Ouest. Cette érosion témoigne qu'elle a été réalisée au minimum en même temps. Mais peut-être est-elle plus ancienne ? Date-t-elle de la période romane ? Dans cette hypothèse, compte-tenu de l'état des chapiteaux romans exposés aux intempéries pendant deux siècles, et de la forte dégradation des sculptures du XIVe siècle, elle ne peut-être que très fortement érodée eu égard à la nature de la pierre.



Observation primaire

Le tracé de cette gravure n'est pas aisé à déchiffrer. Si l'on voit bien un personnage avec un bras tendu, l'observation requiert une lumière rasante de début d'après-midi.

L'analyse attentive conduit à proposer une lecture assez évidente pour la majeure partie située dans la pierre rectangulaire. On distingue tout d'abord sur la droite un personnage assis, le bras gauche plié, le bras droit tendu au-dessus d'un second personnage assis, penché en avant, les bras tendus. L'église étant placée



Surlignage des traits gravés

sous le patronage de Saint Jean le Baptiste, on estime qu'il s'agit de la scène du baptême du Christ par celui-ci. La lecture de reliefs sous-jacents est plus incertaine, un

essai d'interprétation est probablement sans fondement.

La comparaison avec certaines églises romanes peut nous éclairer. Sur certaines, notamment à l'église Saint Jean-Baptiste de Mionnay<sup>4</sup>, on observe la présence de bas-reliefs inscrits dans des cartouches rectangulaires. On les trouve le plus souvent dans des églises romanes du XIe siècle<sup>5</sup>.

Compte-tenu de toutes ces observations et comparaisons, il apparaît très probable que cette sculpture/gravure provient de la façade de l'église romane et que les bâtisseurs de l'extension à la fin du XIVe siècle ont jugé important de la conserver au-dessus du porche d'entrée, signe visible de la dédicace de l'église à Saint Jean-Baptiste.

Une dernière sculpture, beaucoup plus récente, mérite quelques commentaires. Sur la façade sud de la chapelle des Plédran construite au XVe siècle on observe un panneau de pierre comportant deux écussons surmontés d'une couronne.



Écussons des familles Le Corgne de Launay et Chaton des Morandais

Ces deux blasons juxtaposés ont été mis en place à la suite du mariage en 1833 de Louis Joseph Anne Le Corgne de Launay né le

29 août 1809 à Hillion et de Marie Anne Chaton des Morandais pour signifier l'alliance des deux familles. L'écusson de gauche est celui de la famille Le Corgne de Launay et celui de droite celui de son épouse. A noter que le père de Louis Le Corgne de Launay, monarchiste légitimiste a été maire de Hillion pendant la restauration de 1815 à 1830<sup>6</sup>.

Alain Lafrogne

Sources :

- 1 Bulletin N°7 de l'association – décembre 2018
- 2 [http://www.amicalevauvenargues.net/fichiers\\_pages/arts\\_&\\_metiers/c\\_moyen\\_age\\_2\\_cadres.htm](http://www.amicalevauvenargues.net/fichiers_pages/arts_&_metiers/c_moyen_age_2_cadres.htm)
- 3 René Couffon : L'église Saint Jean-Baptiste d'Hillion – Les Presses Bretonnes – 1969
- 4 <https://romanes-ain-lyonnais.blogspot.com/2018/07/les-reliefs-de-saint-jean-baptiste-de.html>
- 5 Jean-Claude Collet " Les églises romanes de la Dombes
- 6 Patrick Chanut : « Hillion au fil de ses maires » - Publication HPH 2019



## François du Bouilly et l'Ordre de Malte

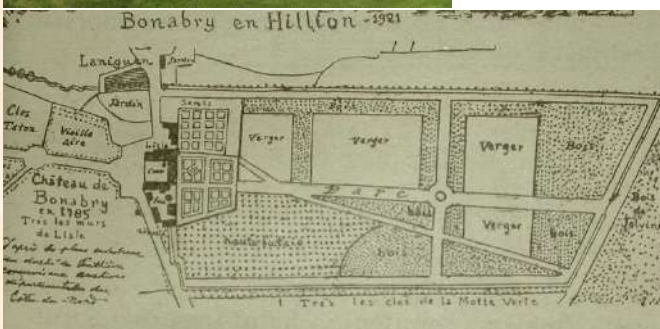
### La famille du Bouilly , Bonabry et Carbien

Plusieurs familles nobles ont habité à Hillion au cours des siècles sans laisser de traces tangibles ... Cependant l'une d'entre elles, la famille du Bouilly, originaire de Maroué et des environs de Lamballe, est indissociable de l'histoire du château de Bonabry et du manoir de Carbien à Hillion et va se faire remarquer au début du XVIII<sup>e</sup> siècle...

Le premier de cette famille qui apparaît sur les actes disponibles, mais sans dates, est écuyer, Guillaume du Bouilly, seigneur de la Morandais en Maroué, alloué de Lamballe, sénéchal de Jugon, seigneur des Portes en La Poterie. Il est anobli par le roi Henri III (1574-1589), puis chevalier de l'ordre royal de Saint Michel (1587). Il épouse en 1559 Guillemette Couespelle, dame de Resnon en Bréhand. Les terres et dépendances sont importantes : les fermes de l'Isle, de Lanigou, de la Ville Bréhaut, le manoir de Carbien et de nombreuses terres. En 1580 il achète le château de Bonabry et, à partir de 1587, entreprend sa reconstruction. Les fils aînés se succèdent et augmentent par mariage leurs propriétés. En 1629, au décès de Gilles du Bouilly, les métairies nobles de la Ville Marotte et du Plessis font partie du domaine.

Son fils René du Bouilly, écuyer, accolera à son nom les titres de la seigneurie de Bonabry et des métairies nobles afférentes. En 1638 il devient conseiller au Parlement de Bretagne.

L'année suivante, il épouse à Rennes Renée Turquant, fille de Jean Turquant, sieur d'Aubeterre. La famille



prend alors le nom de « du Bouilly Turquant », auquel s'ajoutera d'Obtaire (parfois écrit Optaire dans les actes), par déformation d'Aubeterre (nom du domaine de son épouse).

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle la famille est donc confortablement installée sur les terres de Bonabry et Carbien. Le fils aîné René du Bouilly Turquant d'Obtaire est chevalier, marquis de Resnon, baron d'Obtaire, seigneur de Bonabry. Il a considérablement étendu son emprise



Ancien manoir de Carbien

en particulier sur la paroisse de Hillion. En 1671, il épouse Marie-Jeanne Le Chevoir mais sa mort prématurée laissant des enfants mineurs va changer le cours des choses : Jean Turquant, oncle des enfants devient leur tuteur et laissera à sa mort au fils aîné une fortune considérable... mais ce n'est pas lui qui nous intéresse ici. Dans ces familles nobles, le fils aîné hérite par droit d'aînesse de tous les biens, le deuxième, dans la noblesse bretonne, peut « sans déroger » rallier la marine. Pour assurer une subsistance au frère suivant Jan-François sa mère et son oncle et tuteur vont le faire admettre, dès l'âge de trois ans, dans l'ordre des Chevaliers de Malte.

« Il naquit à Hillion (dans les Côtes du Nord), le quatre novembre mille-six-cent-soixante-dix-huit, fils de René du Bouilly Turquant chevalier seigneur de Resnon, d'Yffignac, Bonabry, Lesmeleuc, Quadelan... et de Marie-Janne Le Chevoir. Suite à un bref particulier du pape, dispensé en cours de Rome le cinq septembre 1681, le grand maître de l'Ordre, au chapitre général de Malte, le 3 octobre 1681, prononce la dispense d'âge et la réception en minorité, au rang de frère chevalier, de Jean-François du Bouilly et Turquant. Jean-François n'a que trois ans et l'intérêt de cette réception réside dans le fait que le décompte de son ancienneté s'incrémente à compter de cette date. L'Ordre de Malte y trouve son intérêt du fait que la famille du nouveau chevalier a dû verser un droit dit de passage de trois mille-huit-cent-dix-huit livres et dix sols plus un autre versement de trois cents livres pour l'obtention du bref en cours de Rome. »(1)

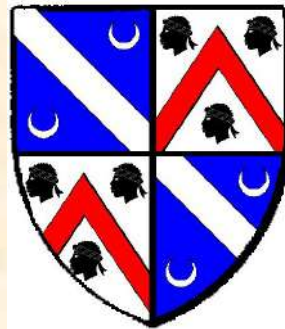
L'Ordre de Malte est un Ordre à la fois militaire et hospitalier créé en 1048 en Terre Sainte par un groupe d'hommes qui y fondèrent un couvent, une église et un hôpital pour accueillir les pèlerins (2). Puis l'ordre devient un ordre religieux laïc. En 1113, le pape, Pascal II reconnaît l'Ordre de Saint Jean en le plaçant sous la protection de l'Eglise. Les Chevaliers purent alors essaimer, fonder des hôpitaux dans de nombreuses villes et préciser les règles qui en font un ordre fondé sur la hiérarchie et les valeurs militaires. Ils furent divisés en trois classes : les nobles destinés à défendre par les armes les buts de l'ordre, les prêtres et les frères-servants. Tous les chevaliers portaient les armes et devaient être nobles de quatre générations, tant du côté paternel que du côté maternel. Tout cela fut confirmé en 1130 par le pape Innocent II qui ordonna aussi que l'étendard de l'Ordre porterait une croix pleine d'argent sur un champ de gueules, et que les Hospitaliers auraient un vêtement noir orné d'une croix blanche à huit pointes, posée sur la poitrine du côté du cœur (qui deviendra leur symbole). Au cours des siècles, cet ordre prendra les noms de Chevaliers de Saint Jean, Chevaliers Hospitaliers, ou Chevaliers de Malte. Peu à peu, ils ajoutent la Défense de la Foi à leur mission hospitalière.

En 1530, après la perte de la Terre Sainte, dans l'espoir, rarement déçu, qu'ils contiendront l'expansion ottomane en Méditerranée, le roi Charles V leur cède Malte où ils resteront pendant deux cent cinquante ans avant d'être expulsés par les troupes de Napoléon. (Le siège de l'Ordre sera définitivement établi à Rome).

A l'époque de notre « héros », les Chevaliers s'étaient implantés dans toute la France et en particulier en Bretagne où ils avaient reçu de bonne heure des aumônes suffisantes pour créer des hôpitaux, de préférence dans les villes ou au bord des grands chemins.

Une charte de 1160 énumère une soixantaine d'établissements bretons. L'Hôpital de la Feuillée (3) dans le désert de la montagne d'Arrée, au bord de la voie gallo-romaine de Carhaix à Plouguerneau, fait partie des premiers établissements. La plupart des commanderies de Bretagne n'étaient pas très riches bien qu'étendues souvent sur un grand nombre de paroisses. La moins pauvre était celle de La Feuillée (4) ayant des possessions s'étendant sur quatre-vingt-deux paroisses réparties dans les diocèses de Cornouaille, Tréguier, Léon, Vannes, Saint-Brieuc et Dol. Mais, dès le début du XVIe siècle, les hôpitaux avaient tous disparu. La commanderie était devenue un simple

domaine noble, un manoir, accompagné d'une chapelle, d'un bois de décoration et d'un moulin avec des terres et des fiefs plus ou moins importants, refuge des commandeurs quand ils ne faisaient plus la guerre.



Armes des Du Bouilly Turquant (sur la photo ci-dessus, blason gravé au Château de Bonabry)

Jean-François a donc été admis à l'âge de trois ans au rang de frère chevalier mais à 21 ans il a dû faire les preuves de ses quartiers de noblesse et prouver que sa famille n'a jamais dérogé (c'est-à-dire : exercé une profession incompatible avec la noblesse ou contracté une union avec une personne de rang inférieur entraînant la perte de ses privilèges). On ne badine pas avec ces preuves de légitimation, filiation et noblesse, tant du côté paternel que maternel qui sont reçues avec autant de sérieux que dans un procès, avec l'équivalent des juges (5):

« Ce jourd'huy vingt septiesme juin mil six cent quatre vingt dix-neuf, à nous frères Charles Charbonneau Fort Escuyère, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Amboise, et Henry de Bechillon d'Irlaud, aussy chevalier du dit ordre. », puis pour garder la trace écrite, « avons conformément à notre ditte commission fait choix de maitre Claude Le Barbier, notaire royal à Rennes, auquel nous avons fait représenter les provisions de son dit office, et prester le serment sur les saintes évangiles, de ne rien écrire sur le présent procès verbal, que ce qui luy sera par nous dicté et nommé en exécutant nortredite commission, de laquelle la teneur ensuit. »

Les témoins sont interrogés avec minutie qu'il s'agisse de leur identité et de la connaissance qu'ils ont du « présenté ». Il en faudra quatre ! Ces interrogatoires sont très longs et très précis. Ensuite vient le « *Baptistaire du présenté, 4 novembre 1678.* » qui précise qu'il « fut baptisé en l'église de Hillion, par noble et discret prêtre missire François Lestic, sieur de Vaudurand et grand vicaire de Saint Brieuç, le sixième, et né le quatrième jour de novembre mil six cent soixante et dix-huit ». Puis sont rappelées : « *Les dispenses d'âge et réception dudit présenté en minorité données à Malte au Sacré Chapitre général en datte du 30 octobre 1681 deubment signées et scellées, avec la quittance de la somme de trois mil huit cent dix huit livres dix sols pour le passage de minorité dudit présenté, dispence d'âge et droit de sceau, dattées du 18 septembre 1682, deubment signée et garentie ; et une autre quittance de la somme de trois cent trente livres pour l'obtention du bref et dispense en cour de Rome pour ledit présenté, datté du 20 juillet 1681 aussi signée, les trois pièces ensemble attachées sous le contrescel de plomb.* ». Il faut aussi fournir l'« *Arbre généalogique dudit présenté, sur lequel sont écrits et peints les noms et armes des familles tant paternelles que maternelles avec leurs aymaux et couleurs* ».

Du côté paternel , le plus ancien document, est un 'aveu', acte par lequel on se reconnaît comme vassal : « *Nous avons trouvé un adveu rendu par ledit écuyer Guillaume du Boüillye et ladite dame Guillemette de Couespelles, de quantité et plusieurs differentes terres et seigneuries, entre autres celles des Portes, Bona-bry, (...) signé Guillaume du Boüillye, Guillemette de Couëspelles, Le Maignan et Pelé, notaires royaux à Lamballe, datté du 12 juillet 1583, lequel nous avons veriffié sur l'original, qui est aux archives du-dit duché à Lamballe* ».

Du côté maternel, l'acte le plus ancien a permis de remonter à un « *Quintayeul* » (1424, aïeul de 5<sup>e</sup> génération). Ces preuves représentent des pages et des pages de documents. En les lisant, on est frappé par l'importance et le poids de ces obligations et par la conscience d'eux-mêmes et du rang à tenir. Certaines traditions nationales, culturelles, religieuses...n'ont-elles pas encore un poids comparable et ne constituent-elles pas le même genre de prison ?

Finalement Jean-François sera reçu comme Chevalier de l'Ordre du Temple. On ne connaît pas sa trajectoire mais on le retrouve 48 ans plus tard, Commandeur de La Feuillée dont les bénéfices se négociaient ferme. En 1658, 1698, 1712 les Commandeurs afferment leur commanderie 14 000 livres. En 1729 le prix passe à 16 000 livres, retombe à 15 000 en 1740. Mais le



La commanderie du Palacré, reconstitution maquette Gérard Remy

commandeur de Turcant exigea de nouveau 16 000 livres dans son bail passé en 1747 (6). En 1761 il était bailli et grand croix de son ordre.

Les Chevaliers de l'Ordre de Malte tombent peu à peu en désuétude Mais en 1927, prenant la suite de l'ordre historique, les œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte appelées « Ordre de Malte France » sont fondées par l'association française des membres de l'ordre souverain de Malte (1891), Cependant en France, l'Ordre souverain de Malte n'est pas reconnu comme souverain et ne dispose pas à Paris d'un ambassadeur mais d'un « représentant officiel auprès de la France » (7)



Ordre de Malte

Ce statut particulier lui a été accordé dans sa définition actuelle en 1991.

L'Ordre de Malte France est très actif dans la lutte contre la lèpre, la lutte contre l'exclusion et dans les actions de secourisme. Il gère 16 établissements médico-sociaux et sanitaires dans les domaines du handicap, de l'autisme et des personnes âgées dépendantes ainsi que cinq hôpitaux, une maternité et six centres de santé en Afrique et l'hôpital de la Sainte Famille à Bethléem. L'association soutient 166 centres de santé, souvent tenus par des associations ou des congrégations religieuses, dans 26 pays. L'Ordre de Malte France a reçu en 2007 le « grand prix humanitaire » de l'Institut de France.

Danielle Béchenec

### Sources

- 1 <http://www.geneanet.org/archives/registres/>
- 2 <http://www.infobretagne.com/ordre-hopital-bretagne.htm> : abbé Guillotin de Corson (1897)
- 3 <https://infobretagne.com/commanderie-de-la-feuillee>
- 4 [https://wikipedia.org/wiki/La\\_Feuillee](https://wikipedia.org/wiki/La_Feuillee)
- 5 [www : Tudchentil](http://www.tudchentil.com)
- 6 Archives de la Vienne 3H, 464 et 469)
- 7 [www://wikipedia.org/ordre-de-malte](http://www.wikipedia.org/ordre-de-malte)

## L'usine hydroélectrique des Ponts-Neufs

Bien que répertoriée à Morieux dans de nombreux documents, la centrale hydroélectrique des Ponts Neufs est située en totalité à Hillion (cadastre 1982 B2 6,16 ; Hillion 2002 134 694).

Elle fut construite à partir de 1891 par « la société anonyme d'Énergie Électrique de Saint Briec » fondée le 14 août 1890. Celle-ci avait acheté le 30 août 1890 l'étang des Ponts Neufs à Monsieur Etienne Ravoux-Blévin moyennant 140 actions de la Société. Le but était de fournir par la force hydraulique, de l'énergie électrique pour assurer l'éclairage de la ville de Saint Briec. Elle s'installa donc à proximité de l'usine de pâte à papier existant vers 1885, et qui elle-même avait remplacé les moulins des Ponts-Neufs comme nous le montre la succession des propriétaires de ces moulins.



Plan Terrier de 1785

Les moulins à blé et à fouler des Ponts Neufs, profitant de la retenue d'eau créée sur ce site rocheux avec une rupture de pente, existaient depuis longtemps. La première mention de ces moulins date de 1290. Ils ont été plusieurs fois détruits et reconstruits, puis ils furent abandonnés au profit d'une usine à papier par Monsieur et Madame Peslier en 1883.

En effet, le 4 février 1798, l'État cède par adjudication les moulins et dépendances des Ponts Neufs à Jean Armand Plaine qui les cède à son tour en succession à sa nièce Anne Cyrille Plaine et son époux François Désiré Henri de Villeneuve.

Le 17 juillet 1851, Jean-Marie Piedevache, industriel breton important, et son épouse Marie Adèle Augustine Chéradame deviennent propriétaires des moulins et dépendances des Ponts Neufs. Ils transforment le moulin en minoterie, abandonnant les deux moulins à fouler. Ces « moulins industriels » fournissent 600 tonnes de farine par an dont la majeure partie est exportée par le Légue vers Brest et Saint Malo. Monsieur Piedevache demande au préfet de refaire les bondes mais les nouvelles vannes et le nouveau déversoir haussèrent le niveau de l'étang ce qui provoqua des inondations de prairies et des



L'usine en 1910

revendications chez leurs propriétaires. Une borne repère fut placée afin de surveiller le niveau de l'eau. Cette minoterie fonctionna pendant une trentaine d'années.

En novembre 1883, Monsieur et Madame Peslier acquièrent sur Jean-Marie Piedevache et son épouse Marie Adèle Augustine Chéradame, la propriété dite des Ponts Neufs conjointement par moitié avec Charles Moussier, avec l'intention d'y établir une fabrique de papier. Il n'y a pas de traces écrites de cette activité jusqu'à l'incendie de 1886 qui détruisit une partie des bâtiments et du matériel. On peut cependant imaginer qu'à l'instar des autres moulins à papier, l'outillage comportait un arbre à cames qui tournait grâce à la roue du moulin et qui actionnait des maillets en bois ferré qui retombaient, les uns après les autres, dans des cuves en bois ou en granit, à raison de trois maillets par cuve. L'ensemble « cuve et maillets » était appelé pile à maillets et il y en avait entre 4 et 6 par moulin. Dans les cuves des piles, se fabriquait la pâte à papier à partir des chiffons délités mis à tremper dans de l'eau circulante et triturés par les maillets. Il y avait d'autres équipements comme la cuve à ouvrir pour fabriquer les feuilles de papier, la presse pour extraire l'eau des feuilles, une cheminée pour chauffer l'eau et fabriquer le bain de gélatine pour l'encollage afin que le papier soit propre à l'écriture, la presse utilisée après l'opération d'encollage. Il y avait un étendoir à fenêtre à claire voie pour sécher les feuilles de papier, la plupart du temps à l'étage du moulin.

Charles Moussier décède le 7 janvier 1885, sans héritiers. Ainsi, Monsieur et Madame Peslier deviennent les seuls et uniques propriétaires de la propriété et de l'usine des Ponts Neufs.

Le 14 janvier 1889, a lieu la vente par adjudication en 23 lots des biens dépendant de la faillite de Henri Peslier, fabricant de papier à l'usine des Ponts Neufs. La vente de ces biens avait été ordonnée par jugement rendu par le Tribunal Civil de Saint Briec le 22 juin 1887. Victor Antoine Perry, époux de Rosalie Raoul, fabricant de papiers à Châtelaudren est proclamé adjudicataire définitif de la réunion de tous les lots composants la faillite de Monsieur Peslier moyennant la dite somme de 28900 francs. Il semblerait, que par une audience du 5 février 1889, le Tribunal Civil de Saint Briec ait réexaminé l'adjudication et accordé la propriété au surenchérisseur Etienne Théodore Ravoux et à son épouse Jeanne-Marie Blévin de Châtelaudren qui la revendront dès 1890 à la Société Anonyme d'Energie Electrique.



L'usine aujourd'hui

On peut lire dans la désignation des biens à vendre du cahier des charges :

une maison d'habitation, des écuries et remises, une chute

d'eau, l'étang des Ponts Neufs d'une superficie de 16 hectares environ, un grand bâtiment neuf dit de la Machine à papier, un autre bâtiment neuf dit la Chaudière, une cheminée en brique de 30 mètres de hauteur, un bâtiment dit de Forge, des jardins et cours ainsi que du mobilier, des outils et du matériel de travail, un bâtiment en grande partie détruit par le feu et des broyeur dont les rouleaux ont été également détruits par l'incendie de l'usine à papier en 1886.

La centrale hydroélectrique était équipée de deux turbines de 125CV alimentées en eau par une conduite forcée. En 1898, la salle des machines est agrandie pour recevoir une turbine hydraulique développant 75 CV. En 1904, un magasin et un logement sont édifiés sur le site. Un arrêté préfectoral du 15 juin 1911 précise les conditions d'utilisation de la force motrice utilisée par la Société d'énergie électrique de Saint-Briec à l'étang des Ponts-Neufs pour la mise en activité de l'usine. Le débouché libre du déversoir est fixé à 18,50 m et celui du vannage de décharge à 4,50 m. L'étang des Ponts-Neufs (15 ha environ) alimenté par

Le Gouessant, L'Evron et le Gouranton constitue une réserve d'eau destinée à la production, par la force hydraulique, de l'énergie électrique nécessaire à l'éclairage de la ville de Saint-Briec.

En 1914, la Société Anonyme d'énergie électrique vend l'établissement à la Compagnie Centrale d'éclairage par le gaz Eugène Lebon et Cie. Le matériel hydraulique est remplacé par des appareils modernes.

En 1920, la centrale est reconstruite afin de mieux utiliser la chute d'eau pour augmenter la puissance. Dès 1928, la demande en électricité s'accroissant et la centrale des Ponts Neufs ne pouvant fournir à la demande, il est envisagé la construction d'un barrage à Pont Rolland et d'une seconde centrale.

Rénovée en 1950 et en 1978, la Centrale est actuellement propriété de l'E.D.F. Elle fonctionne avec deux turbines Francis H issues du constructeur Singrun, chacune associée à un alternateur triphasé, l'un construit par Schneider, l'autre par Hillairet.

Un troisième groupe turbo-alternateur, attesté en 1925, n'existe plus.

Cette centrale produit en moyenne 1,5 million kWh par an en courant triphasé. Son fonctionnement est automatique, elle est radio-pilotée par l'usine de la Rance.

Martine Ciofalo

#### Sources :

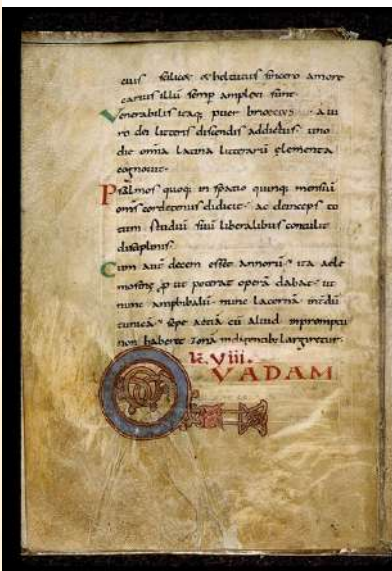
- Mémoires 2003-Les amis de Lamballe et du Penthièvre année 2004-tome XXXI  
<https://www.pop.culture.gouv.fr>  
 AD Côtes d'Armor. Série M ; sous-série 5 M 40. Administration générale et économie (an VIII- 1940). Santé publique et hygiène. Etablissements dangereux, insalubres et incommodes, de Le Gouray à Paimpol, 1808-1926  
 AD Côtes d'Armor. Série P ; sous-série 3 P : 3 P 159 (6). Fonds du cadastre ancien. Documentation cadastrale par ordre alphabétique de communes. Morieux, matrice des propriétés bâties, 1882-1911.  
 AD Côtes d'Armor. Série P ; sous-série 3 P : 3 P 159 (7). Fonds du cadastre ancien. Documentation cadastrale par ordre alphabétique de communes. Morieux, matrice des propriétés bâties, 1911-1931.  
 AD Côtes d'Armor. Série S ; sous-série 21 S : 21 S I (5). Service hydraulique. Versant de la Manche. Bassin du Gouessant. Le Gouessant, 1806-1934.  
 AD Côtes d'Armor. Série S ; sous-série 84 S : 84 S 50. Service hydraulique. Versant de la Manche. Bassin du Gouessant. Le Gouessant, 1858-1930.  
 Adjudication de l'usine des Ponts-Neufs-Maître Bienvenüe, notaire à Saint Briec  
 Association Harel de la Noë

## Quelle origine pour le toponyme Hillion ?

Le nom d'une commune est son marqueur le plus important, celui auquel tous les habitants se réfèrent, celui qui est utilisé quotidiennement par de multiples entités ou personnes. Les Hillionnaises et Hillionnais n'échappent pas à cette référence constante. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé important d'apporter quelques éclairages, de proposer quelques étymologies sur le toponyme Hillion, à défaut peut-être d'en établir un avec certitude.

L'orthographe d'un nom de lieu varie souvent avec le temps, avec les supports utilisés, textes ou cartes. Avant de rechercher une étymologie il est nécessaire d'examiner les orthographes les plus anciennes dont on peut disposer. Les recherches sur le toponyme Hillion doivent englober le nom Licellion qui y est étroitement associé.

Le document le plus ancien que l'on connaisse est la Vita



Briocci qui a été rédigée à la fin du XIe siècle, soit environ six siècles après l'arrivée de Brioc (Briec) à l'embouchure du Gouët, vers 485. Cette hagiographie de la vie de Saint Briec a été rédigée par un moine du monastère Saint Serge et Saint Bach d'Angers sur ordre de son abbé.

*Manuscrit de la Vita Briocci (XIe siècle)*

Cette Vita Briocci a été traduite du latin au français et présentée depuis le XVIIIe siècle par divers historiens, notamment Dom Lobineau, Dom Morice puis Arthur de la Borderie. Sans état d'âme, sans analyse critique de ce document, cette histoire a été considérée comme une vérité historique jusqu'au début du XXe siècle.

Il est inutile de reprendre les éléments principaux du récit légendaire de Saint Briec car seuls ceux relatifs à la toponymie de Hillion et Licellion nous intéressent ici.

La traduction prise en compte par Arthur de la Borderie mentionne<sup>1</sup> que Rhigall, chef de clan installé sur l'actuel site de la ville de Saint Briec, a accueilli son cousin Brioc arrivé de la Bretagne insulaire avec 160 personnes. « Rhigall, par reconnaissance et pour retenir Brioc près de lui, lui donne son manoir du Champ du Rouvre et tout le plou qui en dépendait

s'étendant jusqu'à la rivière d'Urne. Lui-même se retire dans l'autre division de son domaine comprise entre l'Urne et le Gouëssan, formant le plou d'Héliion (aujourd'hui Hillion). Rhigall avait là un autre manoir, élevé peut-être sur les ruines d'une ancienne villa romaine appelée Vetus Stabulum (Vieille étable). Quand le comte, chef du plou, y fixa sa résidence, le nom changea : ce lieu, devenant le siège de l'autorité qui régissait le plou d'Helion, fut nommé désormais la cour de justice d'Helion, Aula Helioni, en breton Lis-Helion. Ce nom subsiste encore dans un village de cette paroisse.»

*Illustration du livre de la Borderie*



En 1968 René Couffon s'appuie sur les recherches de l'érudite chanoine Doble pour publier une étude critique de la Vita Briocci<sup>2</sup>, mettant en évidence les nombreuses contradictions, approximations, récits légendaires et anachronismes de ce texte. Le but de celui-ci était d'exalter Saint Briec aux dépens de Saint Tugdual afin de montrer la prééminence du diocèse de Saint Briec sur celui de Tréguier. Toutefois il indique que « du point de vue géographique, il est certain, ainsi que cela était l'usage pour les hagiographes ignorant tout de leur héros, que le moine angevin s'est rendu à Saint Briec dont il dépeint le site succinctement mais avec précision. ». Au IXe siècle, le diocèse de Saint Briec est organisé sur le modèle de Rome (et non plus celtique) et Hillion fait partie du fief de l'évêque. Il se pourrait que l'hagiographe ait voulu expliquer cette dépendance particulière de Hillion par un récit légendaire lui donnant ainsi une explication.

Cette Vita Briocci a suscité plus récemment plusieurs études universitaires dont celles de Gwen Vallerie-Drapier<sup>3</sup>, Bernard Tanguy<sup>4</sup> et Stéphane Morin<sup>5</sup>. Une synthèse de ces études a été récemment réalisée par André-Yves Bourguès<sup>6</sup>. Comme René Couffon, celui-ci estime que le principal objectif de l'hagiographe a été de démontrer la prépondérance de l'évêché de Saint Briec sur celui de Tréguier. Pour lui aussi la description rapide, mais précise, des lieux indique une certaine connaissance directe du site ou par témoignages apportés par un briochin.

Il est remarquable de constater qu'au XIe siècle, lors de l'écriture de la Vita Briocci, le nom de Vetus Stabulum est

connu. Notons une erreur de traduction : *Vetus stabulum* ne signifie pas « vieille étable » mais « vieille auberge », en référence à un probable relais de poste gallo-romain établi à Licellion, proche de la voie *Fanum Martis-Vorgium*. Une prospection archéologique effectuée par notre association sous la conduite du CeRAA en 2018 a mis en évidence de nombreux artefacts gallo-romains corroborant la présence de ce relais de poste (cf Bulletin N°7 de HPH). Par-delà les siècles, la transmission orale (et peut-être par quelques textes ?) a conservé la mémoire de ce relais de poste gallo-romain, ce qui donne une certaine crédibilité aux aspects géographiques de la *Vita Briocci*, notamment au nom de Lis-Helion.



Plan terrier de Licellion

Selon J-Y Le Moing<sup>7</sup>, le préfixe « Lis » remonte en Bretagne au Haut Moyen-Age et il existe au Pays de Galles et en Cornwall (Cornouaille anglaise). La langue

bretonne étant issue en partie des langues brittoniques insulaires il est raisonnable de penser que l'utilisation de Lis à Hillion est due à la migration des clans gallois au cours des Ve et VIe siècles dans le nord de l'Armorique, et plus particulièrement dans la région de Saint Brieuc.

« Lis » se traduit généralement par « cour de justice (ou demeure) », suivi du nom d'un seigneur (un chef de clan). Le nom suivant « Lis » peut également être celui d'une paroisse (ou d'une trêve) ou d'un groupe, ou un descriptif du lieu (cours d'eau, bois...). Selon les études critiques susmentionnées de la *Vita Briocci*, il semble attesté que lors de la migration des bretons insulaires chassés par les saxons, à l'instar de nombreux clans et paroisses, le moine Brioc (*Briomaglus* à l'origine) soit un gallois ayant transité par la Cornwall, rejoignant d'autres clans déjà établis dans la région de ce qui est actuellement Saint Brieuc. Il semble probable que le nom Helion soit d'origine galloise. C'est donc sur cette voie que la recherche de l'étymologie peut se faire en premier, sans délaisser pour autant d'autres hypothèses d'interprétation.

Il n'est pas possible de savoir qu'elle était l'orthographe initiale, les premiers écrits n'ayant fait que transposer une prononciation orale. Était-ce vraiment Helion comme l'indique le texte du XIe siècle ? Ou Hilion, ou Hillion ou même Helyon selon que l'on se rattache à des racines gauloises, bretonnes, galloises ou françaises ? Le son du « e » et celui du « i » peuvent avoir des prononciations voisines, notamment dans les langues brittoniques (Pays de Galles,

Cornwall, Armorique) et s'écrire différemment. Ainsi les Britons insulaires deviennent les Bretons en Armorique. Les recherches approfondies effectuées par Pierre Hillion pendant plusieurs décennies<sup>8</sup> l'ont conduit à explorer le vocabulaire de la langue galloise. Nous conseillons au lecteur de prendre connaissance de l'argumentaire très étayé développé dans son ouvrage, n'en reprenant ici que les éléments essentiels.



Carte des migrations bretonnes

En gallois moderne, « hil » signifie « lignage », « descendance », « race ». Le pluriel de « hil » est « hilion » qui signifie notamment « les descendants », « ceux de la même race, de la même origine ». Le sens ancien de « hil » est « peuple », « clan », « tribu ». Lors de migrations, qu'elles soient anciennes ou plus récentes, les migrants cherchent souvent à inscrire leur nouveau lieu de séjour dans leur histoire, dans leur passé récent, afin de conserver une identité, une cohésion entre les membres d'une nouvelle communauté. Pour prendre quelques exemples, on peut citer quelques noms de villes d'Amérique du Nord (New Orléans aux USA, Saint Brieux au Canada) et de l'Algérie coloniale (Penthièvre, Nemours). L'adoption du nom de Hilion par des migrants gallois pour désigner leur lieu d'implantation semble une hypothèse vraisemblable.

On ne recherchera pas ici un hypothétique nom de personne, de chef de clan gallois, l'étymologie présentée ci-avant nous semblant cohérente.

Comme mentionné ci-dessus, on ne peut écarter a priori d'autres interprétations, notamment un nom descriptif géographique ou un nom de personne d'une autre origine que galloise. Depuis des décennies le nom de Hillion a suscité de nombreuses hypothèses quant à son étymologie, certaines reposant sur des bases linguistiques, d'autres sur des a priori contestables. Nous n'en reprenons ici que quelques-unes.

Corentin Tranois présente en 1865 des recherches érudites sur l'étymologie des noms de lieux, notamment d'origine celtique, gauloise et galloise. Il indique tout d'abord (p 56) que « on » signifie « ruisseau », « eau qui court », puis que « dour » à la même signification (p243) et il indique (p 375) que « hill » est souvent utilisé par la langue gauloise pour parler d'un cours d'eau en donnant l'exemple de Hillion. Il écrit ensuite (p 376) que le mot « Hill » en breton traduit l'idée de grandeur, de longueur, de hauteur, de proportions inaccoutumées. Concernant Hillion, il en déduit que ce nom résulte de la juxtaposition de « Hill » et de « ion » qui signifie « eau » en gaulois (p 377) : « Quant à Hillion, la dénomination de « longue eau » serait pleinement justifiée par la longueur de la baie d'Yffiniac au bord de laquelle il s'élève ». Que croire alors ? Cependant, il semblerait selon Albert Dauzat que « ion » ne soit pas d'origine gauloise, les cours d'eau étant désignés par « onno », « onna ». Pour Xavier Delamarre <sup>11</sup> c'est le mot « dobre » en gaulois (dour en breton, drw en gallois) qui signifie eau. Discussion de spécialistes à laquelle nous ne pouvons prendre part ! Dans l'hypothèse d'une origine gauloise le rattachement du nom Hillion (ou Helion) à Lis par des migrants gallois serait alors la prise en compte d'un nom préexistant à leur arrivée.

Cette recherche d'étymologie du nom de Hillion a suscité de nombreuses autres hypothèses souvent peu étayées, parfois même farfelues. Il n'est pas possible de les détailler dans le cadre du présent article. Ernest Gaillard<sup>12</sup> qui a étudié plusieurs hypothèses intéressantes, a mentionné notamment le nom de Hilaire (au motif que la première syllabe de ce nom est identique à celle de Hillion (sans argument particulier). On note aussi « Iliacus roboris » (Champ du Rouvre) situé en réalité à Saint Briec (donc sans intérêt), « ilion » par homonymie avec la ville de Troie (c'est un peu léger comme argument).

Plus argumentée est l'hypothèse de Yves Rumen<sup>13</sup>. Considérant que le « h » de Hillion est une lettre muette, il estime que Hillion ou Illion ont la même valeur phonétique. Dans un glossaire latin datant de 1463 il découvre que illion signifie « Petite île ». Il rappelle qu'autrefois, avant les dénominations géographiques précises actuelles, on appelait « île » non seulement une terre entourée d'eau mais aussi des promontoires comme l'est la pointe de la commune de Hillion. Il en donne quelques exemples comme l'Isle Longue (Presqu'île de Crozon), l'Isle de Saint Cast...etc.

Cette hypothèse latine pourrait être étayée par la période gallo-romaine au cours de laquelle le territoire de Hillion a été marqué par des voies attestées et plusieurs sites archéologiques plus ou moins importants, dont celui de la Grandville, siège probable d'un vicus (cf Bulletin HPH N° 11). Enfin il faut signaler l'hypothèse émise par Francis Gourvil<sup>14</sup> qui rapproche le nom Hillion d'un mot vieux breton signifiant « salines » qui pourrait faire référence aux salines existant à Hillion jusqu'au XVIIIe siècle, mais on ignore depuis quand, peut-être depuis la période gauloise ou gallo-romaine ? Le vieux breton est proche du gaulois ou du

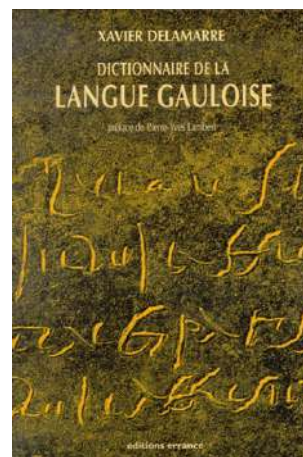
gallois, mais on ne trouve pas trace dans ces deux langues du sens de salines pour Hillion.

Est-il possible de conclure ? La particularité du nom de Hillion a suscité l'intérêt de nombreux chercheurs désireux d'en trouver l'étymologie. Nous laissons le soin à chacun de se faire une opinion. Pour notre part, nous estimons l'origine galloise comme la plus argumentée, mais on ne peut écarter une origine gauloise ou même latine.

Alain Lafrogne

#### Sources

- (1) Arthur de la Borderie « Histoire de Bretagne -Tome premier – pages 294 à 306 – 1905
- (2) René Couffon : Essai critique de la Vita Briocci – SHAB – 1968
- (3) Gwen Vallerie-Drapier : Edition critique de la Vita Briocci, Rennes, 1994 (Mémoire de Maîtrise)
- (4) Bernard Tanguy ; De Briomaglus à Briocus. A propos de la Vita sancti Briocci – publiée en 2016, étude datant de 2003-2004
- (5) Stéphane Morin : Réflexion sur la réécriture de la Vie de Saint Briec au XIe siècle – 2010
- (6) André-Yves Bourges 2019, Blog Hagio-Historiographie médiévale <https://www.academia.edu/es>
- (7) Jean-Yves Le Moing : Noms de lieux de Bretagne – 2007 – Editions Bonneton
- (8) Pierre Hillion : Bretons de la bataille d'Hastings – Hillion, une famille, un village. – 2015
- (9) Corentin Tranois : Histoire étymologique des mots celtes, galli, galates, gaulois, gallois, gaëls – 1965 Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.
- (10) Albert Dauzat : Quelques noms prélatins dans la toponymie de nos rivières – Revue des études anciennes – Tome 28 – 1926
- (11) Xavier Delamarre : Dictionnaire de la langue gauloise – Une approche linguistique du vieux celtique continental - 2018
- (12) Ernest Gaillard : Histoire de Hillion – Tomes I (2008) et Tome 6 (2013)
- (13) Yves Rumen : Lieux-dits en pays gallo – Article publié dans « Le Pays Breton » – février 1989
- (14) Francis Gourvil : Noms de famille bretons d'origine toponymique. - Société Archéologique du Finistère (1970)





## L'affaire Fouesnel-Le Hérissé. Une querelle d'ivrognes en 1715

Le 6 janvier 1715, dans la soirée, au presbytère de Hillion s'est déroulée une scène incroyable qui aurait été oubliée nonobstant la propension des gens de cette époque à porter plainte les uns contre les autres.

Le recteur de Hillion s'appelait Jacques Fouesnel. Nous avons déjà eu affaire à lui lors de l'affaire Obtaire. Il était cité pour avoir refusé d'assister et de donner les derniers sacrements au dragon du Roy sérieusement blessé par le seigneur de Carbien, François du Bouilly.

On retrouve son nom aussi dans les archives de l'Evêché de Saint-Brieuc dans un procès contre celui-ci sur les montants de la dîme.

Ce soir-là, Fouesnel a de nombreux invités pour boire et festoyer, les frères Chaplain, dont l'un est le propriétaire de l'auberge du Bon Saint Nicolas, Michel Peccart, François Pansart et surtout René Hamon, dit « la Sonde », chirurgien, demeurant cour de la salle verte. Son nom ne nous est pas non plus inconnu.

Il apparait comme « homme de sac et de corde » dans le procès Obtaire, où il joue un rôle de reître auprès du seigneur de Carbien pour molester et intimider le dragon et le procureur fiscal (voir bulletins n°2, 5 et 6). Sont présents également à cette « fête », mais plus discrètement, le sieur Le Hérissé, son épouse et sa fille qui sont hébergés depuis neuf mois chez le recteur Fouesnel.

L'ébriété des autres convives prend rapidement un tour inquiétant. Le Hérissé se cache dans sa chambre avec sa famille et, à partir de là, tout devient sordide.

Voici le document qui transcrit la plainte de Jacques Le Hérissé contre Fouesnel et ses acolytes (1) :

Transcription du document du 7 janvier 1715  
Dépôt de la plainte au sénéchal de Lamballe

Messieurs les  
Juges de la juridiction de Lamballe  
Premier membre du Duché de Penthièvre  
Pair de France

Supplie humblement maistre Jacques  
Hérissé, lieutenant des gardes de monseigneur de maréchal  
D'Estray et Jeanne Le Vergue sa femme

Disant que ayant quitté l'auberge du Lion d'Or de la ville de Saint-Brieuc à la sollicitation de Me Jacques Fouesnel recteur de la paroisse de Hillion les suppliants, seraient avec leur fille allé demeurer dans son presbytère il y a environ



1ère page de la procédure opposant Le Hérissé et ses agresseurs 25 janvier 1715

neuf mois et y auraient fait porter leur argenterie, batterie de cuisine livres vaisselle d'étain et généralement tous leurs meubles et effets valant plus de cinq à six mille livres depuis lequel temps lis y sont restés jusqu'

Au jour d'hier, 6ème de ce mois de janvier 1715 que le suppliant arrivant de la ville de Saint Brieuc

où il était allé pour quelques affaires et étant de retour il trouva chez le dit sieur recteur plusieurs personnes entre autre les nommés Pensart, René Hamon dit la Sonde, Louis et Pierre Chaplain, et Michel Peccart et autres au nombre d'environ huit à neuf lesquels épris de vin qu'ils étaient saisirent les suppliants et leur fille les chargèrent de plusieurs coups, ôté au dit Hérissé ses pistolets, son sabre, son manteau le fouillèrent et lui prirent six louis d'or valant nonante six livres qu'il avait sur lui, lui déchirèrent ses habits tout en l'assommant Le dit sieur recteur apporté des cordes pour le lier sa femme et sa fille sans pouvoir savoir leur dessein mais toujours qui ne pouvait être que pernicieux pour eux leur dessein étant de les faire périr afin de disposer de leurs meubles et effets qui étaient dans une des chambres et le grenier du presbytère et en effet sans que le suppliant leur demanda la vie et l'auraient mis à mort sa femme et sa fille

Le sieur Fouesnel et ses adhérents fâchés de n'avoir pas exécuté leur dessein, les suppliants s'étant retirés dans leur chambre et après y être couchés il envoya ses particuliers pour assassiner les suppliants et leur fille entre les onze heures à minuit lesquels trouvant la porte fermée en enfoncèrent une partie à coups de hache ce que le suppliant voyant se Jeta sans chapeau ni perruque par la fenêtre dans la cour et se sauva chez le fermier du sieur des Marais de la Villeon qui voulut bien lui donner l'asile où il est sorti ce matin 7ème de ce mois et de là est allé chez le dit sieur des Marais et ensuite chez le sieur de La

Roselays Guillemot le quel lui a prêté un chapeau, une perruque, un manteau ayant été forcé d'abandonner non seulement tous ces meubles et effets sa femme et sa fille sans savoir de quoi elles sont devenues

Ce n'est pas la seule attaque que le sieur Fouesnel et ses adhérents aient fait aux suppliants toujours pour les obliger de lui abandonner leurs biens car jeudi dernier 3ème de ce mois ils se mirent encore en devoir d'assassiner le suppliant et qu'ils auraient fait sans que vint quelque personne aux cris de force du suppliant de sa femme et de sa fille Tous ces faits étant des plus aggravant mérite sans doute une sévère réprimande de la justice et comme les suppliants ne sont pas seulement en sûreté de leur vie, mais encore qu'ils ne peuvent disposer de leurs meubles et effets, de deux barriques et demi de cidre et son cheval par les violences duquel sieur recteur de Hillion ils sont obligés de requérir

Qu'il vous plaise messeigneurs de permettre aux suppliants d'informer d'office des faits ci-dessus par tous grief de preuve même par lettre monitoriales besoin et requérant pour cet effet l'adhésion de Monsieur le procureur fiscal et néanmoins les mettre sous La sauvegarde du Roi et de la justice

Aux dits sieur Fouesnel et ses adhérents de lui mal faire ni médire sur les peines qui y échoient et attendu que les suppliants ne peuvent disposer de leur meubles et effets lui permettre de prendre tels nombre de sergent qu'ils devront en sorte que la justice demeure la plus forte pour se ressaisir de leurs meubles et effets sont ils rapporteront leur procès verbal, partie présent ou dûment appelés sauf aux droits et conclusions et ferez justice  
Le Chapelier

Envoyé au sénéchal de Lamballe le 7 janvier 1715

Le 25 janvier suivant, une accusation sera formulée avec plus d'exactitude (pour les faits), mais sans nommer explicitement les coupables de l'agression :

Jean Baptiste de Kersaliou

Doctorin utroque jure, baccalaureum

Sorbonnius, eulivis cathedralis briocensis

Canonicus, neustrum illustrissimi et

Reverendissimi D.D. Sanbriocis

Episcam vicarium generalis dilecto nostro

Magistro christophoro Ysorbo hujusque

Civitates salutem. Legatum per tres dominico

Neustra parrochiali de Hillion

Vous demandons que de la part de Maître Jacques Herissé cy Devant lieutenant des gardes de feu Monsieur le Marechal destray et de Jeanne La Vergue, sa femme sur

la grieve complainte et cérémonie qui nous a été présentée pour en obtenir les présentes lettres et Monitoriales que nous leur avons accordées au moyen de la permission au pied de leur plainte par eux présentée dans la juridiction de Lamballe su septième du mois ee janvier mil sept cent quinze et pour avoir preuve et révélation la justice par ceux et celles qui en savent et pensent déposer des faits cy après



Presbytère de Hillion

Savoir qu'il y a neuf mois et plus que les dits Herissé et femme quittant de la ville de Saint-Brieuc où ils avaient tenu l'auberge du Lion d'Or ils furent demeurés dans le presbytère d'une paroisse près le bourg de la mer à deux lieues de la ville de Lamballe, à la sollicitation du recteur d'icelle parent de la dite La Vergue où ils portèrent tous leurs meubles et effets et deux chevaux où ils ont toujours été jusques au sixième de ce mois de janvier mil sept cent quinze qui savent que le dijour de janvier, le dit Le Hérissé arrivant de la ville de Saint-Brieuc où il était allé pour ses affaires environ mes sept à huit heures du soir sa femme et sa fille descendant de la chambre du dit presbytère où ils se retiraient une chandelle à la main elle leur fut éteinte par ce recteur en aide de cinq satellites qu'il avait apporté dont il y en a deux qui sont frères et tous vivants dans le bourg de cette paroisse ce que voyant le dit Herissé mit son cheval comme à l'ordinaire dans l'écurie du dit presbytère

Que passant pour aller dans sa chambre par l'allée proche la cuisine, ce recteur et ces satellites saisirent le dit Hérissé, lui ôtèrent de force et de violence ses pistolets qu'il venait d'ôter de la selle de son cheval, et du sabre qu'il avait à son côté, et le chargèrent de plusieurs coups de pieds et de poings entre autre parce recteur ainsi que sa femme et sa fille

Que ensuite ce recteur prit le dit Hérissé par les oreilles faite de cheveux le traina en aide de ses adhérents dans la cuisine après lui avoir dit et à sa femme tout ce que un scélérat peut dire contre l'honneur et la réputation d'un homme et d'une femme vu qui ils étaient et leur fille ce recteur fut querir des cordes et dit à ses satellites de sa paroisse, gens de sac et de corde et connus dans le pays pour tel, de les lier tous trois ensemble afin d'en être le maître et les sacrifier à sa passion  
Que ce bon recteur déguisant ses sentiments et craignant que Hérissé sa femme et sa fille se fussent sauvés pour éviter sa fureur les força de se mettre à table entre ses satellites qui les gardaient toujours à vue

Que après que ce recteur eut bien bu et mangé avec ses adhérents se retira dans son cabinet avec ordre de ne pas manquer d'exécuter son dessein c'est-à-dire de mettre à mort les dits Hérissé, sa femme et sa fille que le dit Hérissé sa femme et sa fille s'étant échappés de leurs mains et renfermés dans leur chambre pendant qu'ils étaient à boire, et voyant qu'ils étaient absents monter comme des furieux le pistolet à la main et armés de hache et frapper à la porte de la chambre et voyant qu'on ne voulait pas leur ouvrir ils enfoncèrent la porte à coups de hache que Hérissé qui savait leur dessein et qui en avait senti les effets ainsi que sa femme et sa fille se jeta par la fenêtre de sa chambre dans la cour du presbytère et se sauva sans camisole et en bonnet

Que pendant tout ce temps quoique la dite La Vergue et sa fille eussent prié à la force et prié ce recteur qui était dans le cabinet à côté de la chambre qui entendait tout ce bruit de faire retirer ses assassins cependant il ne fit pas semblant d'entendre et ne dit jamais rien que ces assassins ayant enfoncé la porte et entré dans la chambre les uns armés



de pistolets les autres de sabre et de haches chercher le dit Hérissé dessus et dessous les lits donnèrent plusieurs coups de points de sabre dans les paillasses et dans des ballots qui étaient dans la chambre croyant y trouver le dit Hérissé, enfoncer et fouiller dans les armoires, coffres et ballots et y prirent ce qu'ils voulurent

Et que ces assassins voyant qu'ils avaient manqué leur coup et craignant le recteur ils donnèrent plusieurs de coups de bout de pistolets de pied et de poing à la dite La Vergue et sa fille d'une manière si grande qu'ils en ont été plusieurs jours alités demeurés contusent dans plusieurs parties de leurs corps et sans que Mathurin Giquel qui était en bas monta aux cris de force des suppliantes sinon ils les auraient mis à mort

De tout quoi les suppliantes ne pouvant avoir de révélation que par le moyen des présentes, ainsi tous ceux et celles qui du tout ou partie des faits ci-dessus ont vu ou entendu quelque chose servant à preuve sont admonestés de le dire et révéler en justice huitaine après la dernière publication des présentes à peine d'encourir la salissure d'excommunication parti et légitime conseil exclu sauf fraude.

Procvit interesse datum  
sanbricis die  
Digesima quinta januari  
unno  
Millesimo septingentissimo  
decimo quinto  
Jean Baptiste de Kerviliou



Constat du médecin Jacques Lefranc sur les blessures de Le Hérissé

Evidemment, après interrogation des protagonistes et des témoins, la plupart des voisins du presbytère, l'affaire se perdra dans les profondeurs de l'oubli. Fouesnel et ses amis ne furent aucunement inquiétés. Mathurin Gicquel ne fit qu'un témoignage prudent, puisqu'arrivé très tard.

Seul le seigneur des Marais, Jean de la Villéon apporta un léger soutien à Le Hérissé. Les voisins, soit, n'avaient rien entendu, soit considéraient qu'il s'agissait d'une querelle d'ivrognes et mettaient tout le monde dos à dos.

Le sieur Guillemot, de la Roselaie, qui avait aidé Le Hérissé à s'habiller, car il s'était enfui presque nu, fut encore plus vague et ne voulut pas témoigner. Il préférerait rester neutre, car, en tant que beau-père du Seigneur de Carbien, François du Bouilly, il avait probablement peur d'un mauvais coup de son séide Hamon, dit la Sonde, qui avait fort mauvaise réputation.

Ce dernier sera condamné d'ailleurs dans l'affaire Obtairé en 1718, mais échappera à un traitement justiciable trop rigoureux, car il décédera à Hillion en 1741 à l'âge de 60 ans..

Jacques Fouesnel restera à Hillion comme recteur jusqu'en 1729. Il partira ensuite exercer son sacerdoce à La Prenessaye où il décédera en 1738.

PC

#### Source

AD des Côtes-d'Armor, B604

(1) Les Majuscules à l'intérieur du texte ont été volontairement omises pour une meilleur compréhension du texte, mais la ponctuation, inexistante, est conservée.

## Tragique partie de pêche à Fonteneau en 1917

Il y a toujours eu du danger à partir pêcher à pied dans la baie de Hillion. Les filières et les marées ont causé à travers les siècles bien des drames. Avant le XXe siècle, de nombreux noyés ont été dénombrés lors d'activité de pêche ou bien en voulant traverser la baie pour se rendre à Saint Brieu.

A partir du XXe siècle, les accidents se sont fait plus rares, mais en causèrent, de fait, plus de retentissement. Un célèbre accident est arrivé en septembre 1917 où l'on a compté cinq victimes, deux sœurs et leurs trois nièces.

Cette noyade est survenue alors que les cinq personnes ramassaient des coques à Fonteneau. Ce qu'il y a de plus étonnant fut l'ampleur que prit ce fait-divers dans la presse française et régionale, alors que la première guerre mondiale faisait rage et que des listes de morts s'égrenaient de façon continue.

La mise en lumière du père de famille, qui, permissionnaire, devait rejoindre son petit monde à la gare d'Yffiniac et ne retrouva que des disparus émut la France entière.



Hormis l'article de Ouest-Eclair qui suit en intégralité, des résumés de ce drame furent publiés dans des journaux comme Le Figaro, Le Temps, Le Petit Journal, L'Humanité,

l'Action Française et la Dépêche de Toulouse.

Voici l'article de Ouest-Eclair du 3 septembre 1917 :

### Un drame en mer à Hillion

#### Deux sœurs

Leurs trois nièces sont noyées

Un drame affreux vient de se dérouler sur une des plages de notre côte. Deux femmes, trois jeunes filles ont péri, englouties dans les flots. Toute une famille vient d'être, en quelques minutes, impitoyablement décimée.

Voici, sur ce tragique évènement, des détails circonstanciés, dont par suite d'un retard de courrier imputable à la poste, nos lecteurs ont été privés hier matin.

La famille Roptin est, dans notre région, des plus connues et appréciées. M. Roptin père, négociant en grains à Dinan, rue Sainte-Claire, a un fils négociant à Moncontour et une fille mariée à M. L o r r e .

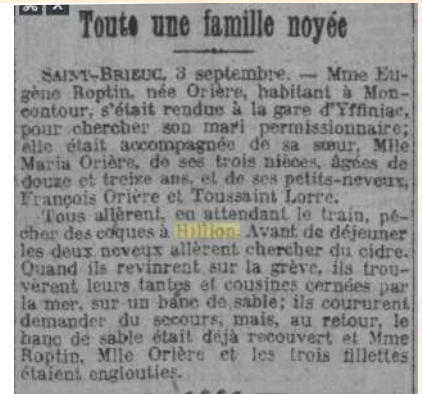
M. Eugène Roptin, de Moncontour, est marié à Mlle Orière, de Vitré. Mme Eugène Roptin avait une sœur, Mlle Marie Orière, et deux frères, l'un négociant en grains à Vitré, l'autre à Janzé.

Toute cette famille vivait dans la plus parfaite intelligence ; Mlle Marie Orière, âgée de 45 ans, passait sa vie soit chez sa sœur à Moncontour, soit chez son frère à Vitré. Mais, depuis la guerre, elle avait choisi de préférence le séjour de Vitré, où elle secondait sa belle-sœur préoccupée par les soucis du commerce. M. Orière, en effet, est mobilisé.

La semaine passée, chacune des branches de la famille se trouvait représentée au foyer de Mme Eugène Roptin. On y voyait en effet : sa sœur, son neveu Toussaint Lorre, son neveu François Orière, de Vitré, et ses nièces, trois petites Orière, âgées de 12 et 13 ans, dont deux étaient sœurs de François et l'autre sa cousine, de Janzé. Mme Eugène Roptin décida, vendredi dernier, d'aller chercher en voiture son mari venant en permission du front. Elle devait le trouver à la gare d'Yffiniac. Ce fut prétexte à projet de belle partie. On se mit en route de bonne heure, de façon à pousser jusqu'à Hillion, jusqu'à la côte, en attendant le train.

On avait apporté des provisions pour un déjeuner sur l'herbe, en face de la mer. Au moment de commencer le repas, on s'aperçut que l'on manquait de boisson. Mme Roptin envoya donc Toussaint Lorre et François Orière chercher du cidre au bourg d'Hillion, qui est assez éloigné. Ceux-ci tardèrent sans doute. Les dames et les fillettes ne les attendirent pas et la partie de pêche commença.

Les pêcheuses s'aventurèrent donc sur la plage sans nul souci de la marée. Et Dieu sait, s'il y en avait des coques. Plus on s'avavançait, plus la pêche était fructueuse.



Bientôt arrivèrent sur le rivage Toussaint Lorre et François Orière. Tout de suite, effrayés, ils virent ce dont n'avaient eu souci leurs cousines et tantes, la mer qui les cernait, un bras d'eau séparait déjà les garçons des fillettes. Celles-ci, joyeuses, leur faisaient signe en montrant leurs paniers bondés.

Les enfants voulurent franchir l'obstacle, peine perdue. Une des fillettes voulut venir à leur rencontre ? Mais ici, le tragique commença : elle perdit pied, fut entraînée par le courant du petit bras de mer.

Fous de terreur, Toussaint Lorre et François Orière retournèrent à Hillion. Bientôt, ils revinrent avec des sauveteurs, munis de cordes.

Là, ce qu'ils virent les cloua de stupeur sur le sable. Du banc de sable où tout à l'heure étaient Mme Roptin, Mlle Orière et leurs deux nièces, rien ne demeurait plus. La mer, traîtresse, avait tout englouti.

On est donc en présence de cinq morts. A l'heure actuelle, les corps de Mme Roptin et de sa sœur ont seuls été retrouvés.

M. Orière, de Vitré, n'a plus désormais qu'un enfant sur trois, le jeune François, âgé de 15 ans. Son frère de Janzé n'a plus qu'un petit garçon.

Imaginez ce que doit être, à Yffiniac, l'arrivée du permissionnaire et quelle douleur apporta la terrible nouvelle dans les familles Orière et Roptin.

L'aînée des fillettes, qui ont péri si tragiquement, Marie Orière, de Vitré, âgée de 13 ans, était pensionnaire, depuis deux ans, au Pensionnat Notre-Dame du Sacré-Cœur, boulevard Sévigné à Rennes. A la prochaine rentrée, sa jeune sœur et sa cousine de Janzé, qui ont partagé son sort, devaient l'y rejoindre.

Aux familles si éprouvées, nous offrons nos condoléances émuës.

Un an plus tard, un calvaire pour commémorer le drame fut érigé à Fonteneau. Quelques anciens se souviennent l'avoir vu, mais personne n'a souvenir de sa disparition. Désormais la végétation a recouvert d'éventuels vestiges de cette croix.



Le Calvaire encore présent sur un agrandissement de carte postale des années 1930 (au centre de la photo)

Voici l'article de septembre 1918 relatant son édification :

#### Le Calvaire d'Hillion

Nos lecteurs se souviennent du drame navrant qu'il y a un an, à pareille époque, jeta la consternation dans la région toute entière. Surpris par le flot montant, une famille entière s'était noyée à la grève d'Hillion. Les victimes étaient connues et estimées de tous, aussi ce fut un deuil général quand on apprit que Mme Roptin, née Orière de Vitré, sa sœur, et Mlles Marie, Yvonne et Louise, ses nièces, avaient péri d'une manière si affreuse.

Le lendemain du drame, le cadavre de Mme Roptin était rejeté par la mer sur la grève de l'Hostellerie et deux jours après les autres corps étaient retrouvés sur divers points de la côte.

Pour rappeler de terrible jour, un calvaire a été élevé en face de la mer à la mémoire des malheureuses victimes, sur la propriété de Mlle du Fou de Kerdaniel. Ce monument a été béni solennellement dimanche, en présence d'une foule considérable. Le matin, la grand-messe solennelle fut chantée à l'intention des victimes par M. l'abbé Routin, professeur de sciences à l'école Saint-Charles, en présence de M. le Chanoine Bazhère, supérieur de « Saint-Charles », M. le supérieur du Grand Séminaire, M. le supérieur de Saint-Illan, M. le curé de la paroisse d'Hillion, le clergé des paroisses, etc.

Après les vêpres, la procession s'organisa et l'on se rendit à la falaise de l'Hermit, endroit qui fut témoin du malheur. Au pied de la croix, M. l'archiprêtre Barré prit la parole avec une émotion visible et qu'il a su faire partager à l'immense assistance.

PC

#### Sources

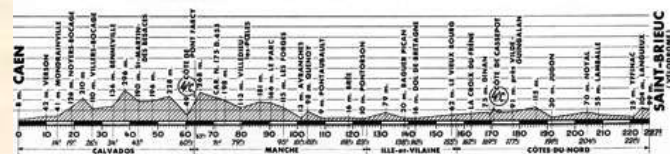
Ouest-Eclair des 3 et 4 septembre 1917  
Ouest-Eclair du 26 septembre 1918

## L'équipe cycliste Ford-France à Hillion sur le tour 1965



1. AIMAR Lucien (Fr.)  
 2. DEN HARTOGS Arie (Hol.)  
 3. DENSON Vic (G.-B.)  
 4. EVERAERT Pierre (Fr.)  
 5. GRAIN Michel (Fr.)  
 6. LEBAUDE Jean-C. (Fr.)  
 7. LUTZ René (Hol.)  
 8. MARTIN Pierre (Fr.)  
 9. NOVAK Andreja (Youg.)  
 10. ROSTOLLAN Louis (Fr.)

Le tour de France cycliste a fait de nombreuses fois escale à Saint-Brieuc. On se souvient de l'édition 1995 où le prologue se déroulait dans la ville. La descente du Légué sous la pluie provoqua entre autres la chute du grand favori de l'étape, Chris Boardman. La dernière fois que le Tour y est passé a eu lieu en 2008.



Le tour a fait étape à Saint Brieuc une dizaine de fois (dix arrivées, sept départs). On se souvient particulièrement de l'édition 1965 où l'arrivée de la quatrième étape était jugée sur le vélodrome de la ville, voyant la victoire du belge Sorgeloos devant le néerlandais Lute, équipier de Lucien Aimar dans l'équipe Ford-France Gitane.



C'est justement cette équipe qui a attiré notre attention puisque elle a séjourné ce vendredi 24 juin au « Bon Saint Nicolas » à Hillion. Le directeur sportif, Raphaël Géminiani, son adjoint, Raymond Louviot, les dix coureurs de l'équipe et les soigneurs et mécaniciens avaient réservé l'établissement en entier pour la nuitée. Cela représentait environ 25 personnes.

Nul ne se souvient s'ils ont fêté ce soir-là la deuxième place de Cees Lute ou la manière dont ils élaboreraient la stratégie de l'étape suivante qui les conduirait à Chateaulin. Mais l'évocation du passage d'une équipe professionnelle du tour de France dans notre cité méritait d'être remis en mémoire.

Précisons que la jeune équipe, dont le leader était Jacques Anquetil (qui ne participait pas à cette édition du Tour de France) ne dura que deux ans avec des résultats plutôt honorables. Elle avait pris la suite de la formation Saint-Raphaël, présente dans les pelotons de 1955 à 1964.

Elle était sponsorisée par la marque de voiture Ford France, filiale française de la Ford Motor Company. Pour sa première saison, elle s'associa avec les Cycles Gitane. En 1965, l'équipe remporta la Coupe du monde intermarques, avec notamment des victoires prestigieuses sur Bordeaux-Paris, Milan-San Remo et le Grand Prix des Nations. Sur les courses par étapes, Jacques Anquetil réalisa le doublé Paris-Nice-Critérium du Dauphiné libéré et surtout son fameux doublé Bordeaux-Paris-Critérium du Dauphiné libéré.



Rappelons que Jean-Claude Lebaube, devenu le leader de l'équipe après l'abandon de Lucien Aimar, a fini à la cinquième place de ce Tour 1965. En 1966, la formation sera plus heureuse dans cette épreuve puisqu'elle la remportera avec Lucien Aimar.

Le passage de l'équipe a laissé des traces dans la mémoire des propriétaires du Bon Saint Nicolas. Les jambes enduites de graisse des coureurs, suite aux massages énergiques du soir, avaient sali et abîmé irrémédiablement les draps. Colette Baudet qui tenait l'hôtel à cette époque avait juré qu'on ne l'y reprendrait plus et que, jamais au grand jamais, elle n'accueillerait désormais d'équipe cycliste dans son établissement.

PC.

## Ecole privée de Saint-René - 1947

1er rang (en haut) : Sœur Bernadette (Marie Corduan) - Raymonde Le Taconoux - Renée Blanchard - Marie Thérèse Baudet - Louis Collet - Louis Campion - Joseph Abbé - Maurice Chanoine - Marie Renault - Yvonne Touchery - Renée Delanoé - Anna Tréhorel (Mlle Anna devenue Sœur Rose)

2e rang : Madeleine Séradin - Christiane Benoit - Gisèle Charles - Georgette Ferré - Maria Meheut - Madeleine Delanoé - Lucienne Blanchard - Monique Gomet - Francine Eveillard - Renée Abbé

3e rang : Pierre Geffray - Christiane Eveillard - Alice Guinard - Madeleine Rouault - Lucienne Le Taconoux - Hélène Gaubert - Hélène Youchevitch - Thérèse Collet-

4e rang : Jean Heurtel - Francis Berthelot - René Potier - Daniel Goupillière - Robert Lohya - Maurice Séradin - Francis Chapelain -



## Expo « Leur Guerre d'Algérie »

19 mars 2022, il y a soixante ans le cessez-le-feu tant attendu après des années de folies meurtrières était enfin effectif. Notre association qui avait recueilli les témoignages de nombreux appelés hillionnais<sup>1</sup> tenait à le commémorer de façon marquée.

Après avoir proposé la lecture de textes d'anciens appelés lors des deux cérémonies aux morts le 19 mars, le même jour s'ouvrait au public dans la salle du Conseil Municipal une exposition comportant plusieurs volets. Des extraits de témoignages des 28 appelés étaient



mis en perspective dans le déroulement de cette guerre commencée le 1<sup>er</sup> novembre 1954 pour s'achever par la déclaration d'indépendance le 3 juillet 1962. Les textes des 22 panneaux ont pris une consistance particulière par la présentation de documents, d'objets, d'uniformes évoquant la vie de ces jeunes de 20 ans dans une guerre à laquelle ils n'étaient pas préparés. Répartis dans 9 vitrines, ces témoins d'un si long service ont ravivé des souvenirs aux anciens appelés, notamment les 28 dentelures ciselées sur deux quarts de vin, patiemment découpées au long de 28 mois...



Au cours de cette semaine d'exposition nous avons accueilli plus de 225 visiteurs, notamment 53 collégiens de deux classes de 3<sup>e</sup> du collège Charles de Gaulle accompagnés par leur professeur d'histoire-géographie, Thierry Gillet, adhérent de HPH. A ces collégiens qui sont restés plus de deux heures a été présentée la guerre d'Algérie au travers des témoignages des Hillionnais présentés sur les panneaux. Après avoir visualisé un diaporama sonorisé composé essentiellement à partir de photos originales communiquées par des Hillionnais, un moment fort leur a été proposé avec les témoi-

gnages directs de plusieurs anciens qui ont su faire passer un peu de leur vécu. Nous remercions particulièrement Robert Guinard et Emile Bourdet qui étaient présents le 22 mars, ainsi que Jean Campion et Pierre Carlo qui sont intervenus le vendredi 24.

Hormis ces témoignages directs à destination des collégiens, les visiteurs ne pouvaient prendre connaissance des parcours des anciens appelés que par ces panneaux et objets, ce qui ne permettait pas de les ressentir en profondeur. C'est la raison pour laquelle nous avons organisé une soirée-débat autour du documentaire d'Emmanuel Audrain « Retour en Algérie »<sup>2</sup>. Ce film remarquable fait écho directement à l'exposition et au livre que nous avons écrit qui ne pouvaient traduire les silences, les émotions, les regards qui s'embuent, les voix qui s'étranglent... Cette soirée a rassemblé environ 70 personnes qui ont beaucoup apprécié le documentaire et aussi les échanges conduits avec beaucoup d'empathie par le réalisateur. Assurément un point fort de cette semaine de commémoration.



1 : « Leur guerre d'Algérie : mémoire des appelés de Hillion » - Edité par HPH en 2021

2 : « Retour en Algérie », du réalisateur Emmanuel Audrain - DVD disponible – Cf HPH

Nous contacter :

Patrick Chanot 0296322964 patrick.chanot@wanadoo.fr

Alain Lafrogne 0661875507 hph.hillion@gmail.com

<http://www.histoire-patrimoine-hillion.fr/>